

VITICULTURE

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre du réseau Provence Alpes Côte d'Azur et Sud Drôme

Bulletin également disponible sur le site : <http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr>



Bulletin n°19
Mardi 25 juillet 2017

Pour recevoir gratuitement le BSV dès sa parution sur votre boîte mail, inscrivez-vous sur www.bsv-paca.fr

Faits marquants

Stades phénologiques : toujours une dizaine de jours d'avance sur 2016.

Oïdium : bilan fermeture : 87% des parcelles observées sont inférieures au seuil de nuisibilité.

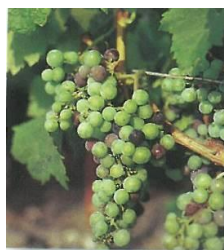
Vers de la grappe : début du vol en secteur médian.

Stades phénologiques :

Photos : CA84



fermeture de la grappe



début véraison



25% véraison



75% véraison

Grenache

Secteur 0 (ultra précoce) : stade fermeture à 75% véraison, stade 50% véraison majoritaire.

Secteur I (très précoce) : stade fermeture à 50% véraison, stade 25% véraison majoritaire.

Secteur II (précoce) : stade fermeture à 50% véraison, stade début véraison majoritaire.

Secteur III (moyen) : stade fermeture à 25% véraison, stade fermeture à 1^{ère} baies vérées majoritaire.

Secteur IV (tardif) : stade fermeture à 25% véraison, stade fermeture majoritaire.

Secteur V (très tardif) : stade fermeture.

Muscats de Hambourg

Secteur II : stade 25% véraison.

Secteur III : stade début véraison.

Secteur IV : 1^{ères} baies vérées.

Secteur V : stade fermeture.

Pour accéder à la carte de précocité : http://www.agrometeo.fr/partenaires/viti/base10_classe2.html

Mildiou

Éléments de biologie (Cf bulletin n°2)

Mildiou sur feuilles (Photos CA84)



Photos CA84

Mildiou sur grappes

Rot brun : l'envahissement des baies par le mycélium se fait exclusivement par l'intermédiaire du pédoncule. Les baies ainsi atteintes brunissent avec présence de dépression en « coup de pouce ». Les symptômes apparaissent à partir du pédoncule, lieu du départ des nécroses.

Le rot brun peut se confondre avec des coups de soleil. Ces derniers se remarquent toutefois toujours du même côté des baies et les pédoncules ne sont pas affectés.

La fin de sensibilité des baies au rot brun est atteinte quand la baie est vérée.

(extrait du "*Guide des Vignobles Rhône Méditerranée*")



Territoires Sud Drôme/Enclave des Papes

Analyse du risque

Les faibles pluies localisées les 19, 21 ou 24 juillet pourront entraîner des repiquages sur les parcelles où la maladie est présente. Les symptômes seront à rechercher à partir du 1^{er} août.

Observations

Très peu de nouveaux symptômes.

Sur 6 parcelles observées du 19 au 25 juillet, 1 parcelle présente des symptômes sur feuilles.



Rechercher les repiquages sur jeunes feuilles à partir du début de la semaine prochaine suite aux faibles pluies des 19, 21 ou 24 juillet.

Estimation du risque : faible sur grappes ; faible en cas de pluie sur les parcelles sans symptôme et peu poussantes, moyen à localement fort en cas de pluie sur jeunes feuilles des parcelles avec symptômes.

Territoire Côtes du Rhône/Vallée du Rhône

Analyse du risque

Les faibles pluies localisées les 19, 20, 21 ou 24 juillet pourront entraîner des repiquages sur les parcelles où la maladie est présente. Les symptômes seront à rechercher à partir du 1^{er} août.

Observations

Peu de nouveaux symptômes observés excepté dans la vallée du Calavon.

Sur 30 parcelles observées du 19 au 25 juillet, 24 parcelles présentent des symptômes sur feuilles, 2 parcelles des symptômes sur grappes.



Rechercher les repiquages sur jeunes feuilles à partir du début de la semaine prochaine suite aux faibles pluies des 19, 20, 21 ou 24 juillet.

Estimation du risque : faible sur grappes ; faible en cas de pluie sur les parcelles sans symptôme et peu poussantes, moyen à localement fort en cas de pluie sur jeunes feuilles des parcelles avec symptômes.

Territoire Sud Luberon/Bouches du Rhône/Ste Victoire.

Analyse du risque

Les faibles pluies localisées les 19 et 20 juillet pourront entraîner des repiquages sur les parcelles où la maladie est présente. Les orages du 21 juillet localisés à la Ste Victoire pourront entraîner de nouvelles contaminations. Les symptômes seront visibles à partir du 3 août.

Observations

Quelques nouveaux symptômes sont observés sur jeunes feuilles suite aux rosées matinales de la semaine dernière.

Sur 35 parcelles observées du 19 au 25 juillet, 32 parcelles présentent des symptômes sur feuilles, 3 parcelles des symptômes sur grappes.



Rechercher les repiquages sur jeunes feuilles à partir du début de la semaine prochaine suite aux faibles pluies des 19 ou 20 juillet.

Estimation du risque : faible sur grappes ; faible en cas de pluie sur les parcelles sans symptôme et peu poussantes, moyen à localement très fort en cas de pluie sur jeunes feuilles des parcelles avec symptômes.

Territoire Provence

Analyse du risque

Pas de pluie cette semaine, excepté sur le secteur de St Maximin où l'orage du 21 juillet pourra entraîner une nouvelle contamination. Les symptômes seront visibles à partir du début de la semaine prochaine.

- Rechercher les repiquages sur jeunes feuilles à partir du début de la semaine prochaine suite à l'orage très localisé du 21 juillet.

Observations

Quelques nouveaux symptômes sont observés suite aux rosées matinales.
Sur 40 parcelles observées du 19 au 25 juillet, 12 parcelles présentent des symptômes sur feuilles.

Estimation du risque : faible sur grappes ; risque faible en cas de pluie sur les parcelles sans symptôme et peu poussantes, moyen à localement fort en cas de pluie sur jeunes feuilles des parcelles avec symptômes.

Black Rot :

Éléments de biologie (Cf bulletin n°2)

Black rot sur feuille

(photo CA26)

Black-rot sur grappes



Analyse du risque

Les conditions climatiques de la semaine écoulée n'ont pas été favorables à de nouvelles contaminations.

Observations

Pas de nouveaux symptômes : sur 89 parcelles du réseau, observées du 19 au 25 juillet, 1 parcelle présente des symptômes sur feuilles, 2 parcelles des symptômes sur grappes.

Estimation du risque : risque nul en l'absence de symptôme, moyen en cas de pluie sur les parcelles avec symptômes et celles historiquement sensibles.

NB : la sensibilité des baies est maximale jusqu'au stade fermeture de la grappe puis diminue jusqu'au stade début véraison.

Oïdium

Éléments de biologie (Cf bulletin n°3)



Photo extraite du Guide des Vignobles Rhône Méditerranée

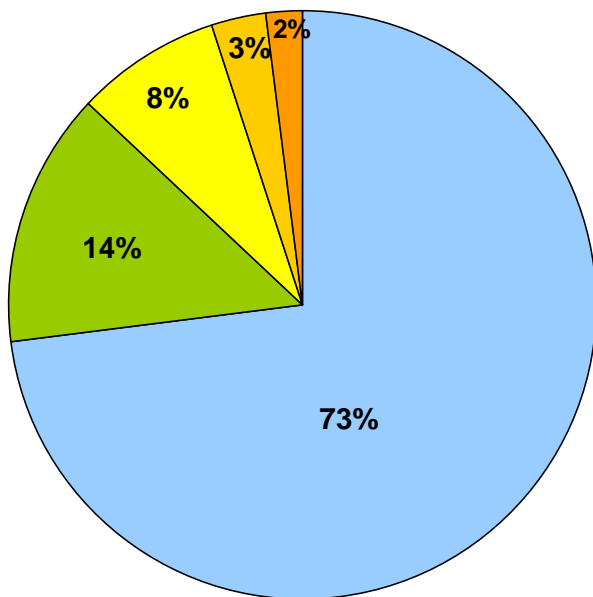
Observations : Oïdium sur grappes

Bilans au stade fermeture de la grappe

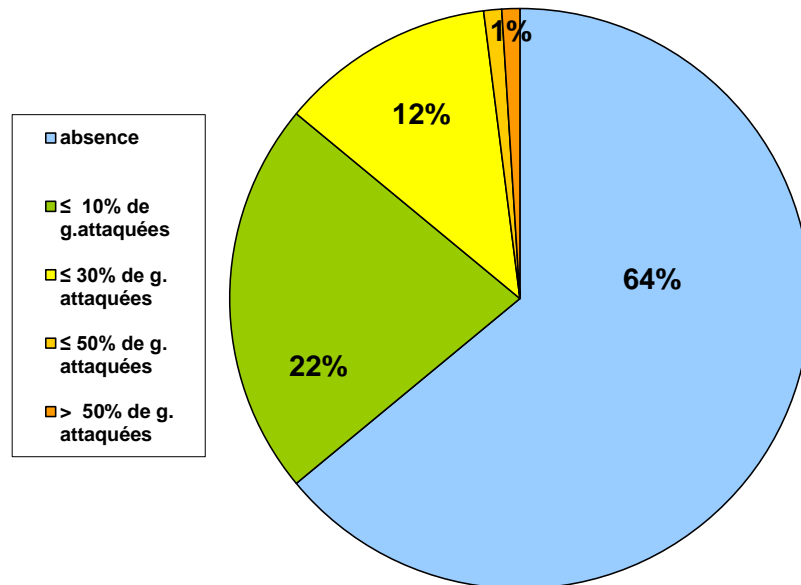
215 parcelles fixes observées du 20 juin au 25 juillet 2017.

Les % dans les graphiques représentent le % de parcelles observées présentant le critère indiqué dans la légende
g=grappes

En 2017 :



En 2016 :



Seuil de nuisibilité : 10% de grappes oïdiées.

En 2017, 87% des parcelles observées ne dépassent pas le seuil de nuisibilité qui est de 10% de grappes attaquées ; en 2016, 86% des parcelles ne dépassaient pas le seuil de nuisibilité.

Estimation du risque : faible à nul sur tous les secteurs de précocité en l'absence de maladie ou présence de maladie sans dépassement de seuil.

Eudémis : troisième génération

Éléments de biologie : Cf bulletin n°1

Observations :

Les vols d'eudémis de la 3^{ème} génération ont débuté en secteur médian. Des pontes sont observées en secteurs très précoces et précoces.

La modélisation ACTIV prévoit le début du vol de la troisième génération d'eudémis à partir du 23 juillet en secteur tardif, du 29 juillet en secteur très tardif. Les premières pontes sont prévues à partir du 24 juillet en secteur médian, du 27 juillet en secteur tardif, du 2 août en secteur très tardif. Les premières larves sont prévues à partir du 27 juillet en secteur précoce, du 29 juillet en secteur médian, du 2 août en secteur tardif ; les premières L3 sont prévues à partir du 28 juillet en secteur ultra-précoce, du 30 juillet en secteur très précoce.

Bilans du nombre de foyers de perforations (2^{ème} génération) :

Seuil de nuisibilité : 10% de foyers.

Secteurs V : sur 5 parcelles observées du 1^{er} au 25 juillet, aucune parcelle ne dépasse le seuil de nuisibilité.

Estimation du risque : faible à moyen, localement fort.

Ponte

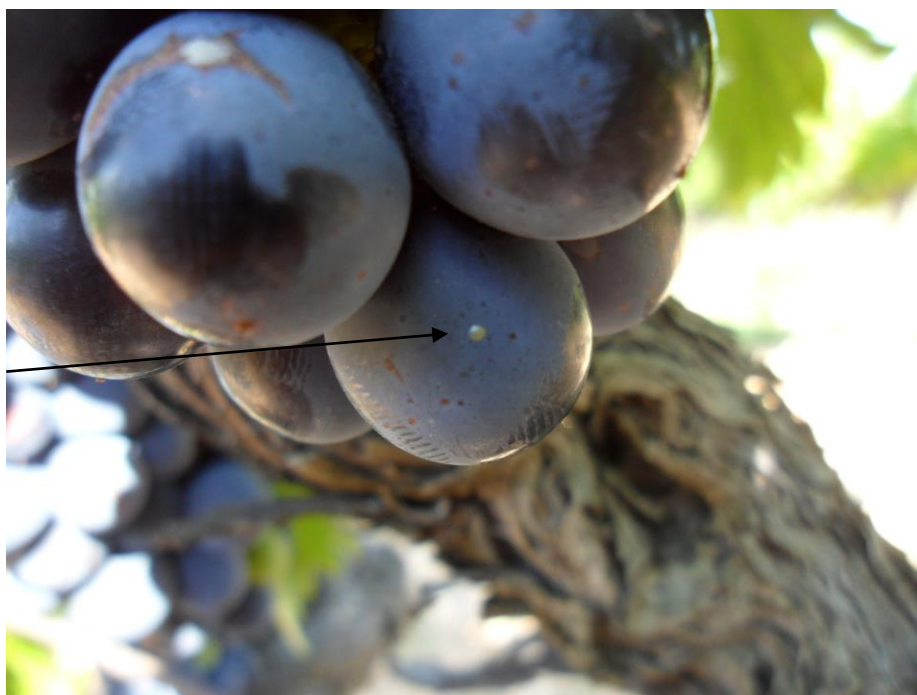


Photo CA26

Les abeilles butinent, protégeons les !
Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :

Chambres d'Agriculture Drôme, Vaucluse, Bouches du Rhône et Var, la SCAN, le Domaine Expérimental La Tapy, Céréalis, la CAPL, Soufflet Vigne, CoopAzur JARDICA, Association des Vignerons de la Ste Victoire, ICV Provence.

COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :

Bulletin rédigé par Elisabeth Ricaud (CIRAME), en collaboration avec les animateurs territoriaux : Julien Vigne, Agnès Vallier (CA26), Eric L'Helgoualch, Claire Fersing, (CA84), Marine Balue, Julie Mazeau (CA83), Didier Richy, Vanessa Fabreguette (CA13).

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.